

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 septembre 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2021 - 9 - 27

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Michel REMAUD, Nathalie JAN, André MENUJET, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Béatrice JUSTIN, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON à Vincent PIPAUD, Hervé BESSONNET à Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Appui de la Communauté de Communes aux
communes membres pour la mise en œuvre
d'opération d'éco-pâturage communale via la mise
à disposition de matériel de clôtures**

Lors du groupe de travail « Environnement, Développement durable et PCAET », certaines communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont fait part du fait qu'elles avaient initié sur leur territoire de l'éco-pâturage ou qu'elles souhaitent l'engager.

Il a été proposé aux élus membres, lors de sa séance du 21 janvier dernier, de travailler sur la mise en place de l'éco-pâturage à l'échelle du territoire intercommunal.

Le projet serait de permettre l'installation d'un nouvel éleveur grâce à la mutualisation et mise à disposition des terrains communaux et intercommunaux (espaces verts communaux, bassins d'orage communautaires, terrains du conservatoire du littoral, ...).

Dans l'attente d'une définition plus précise de l'intérêt communautaire en la matière puis d'une mise en œuvre opérationnelle de l'éco-pâturage mutualisé, la Communauté de Communes a été saisie afin de connaître les possibilités d'accompagnements humains, matériels ou financiers qu'elle pourrait apporter aux communes souhaitant mettre en place l'éco-pâturage sur leurs territoires.

Cette demande a été présentée au groupe de travail précité lors de sa séance du 10 juin 2021, qui propose que la Communauté de Communes offre un accompagnement à l'ensemble des communes du territoire intercommunal engagées dans la mise en place de l'éco-pâturage, par la mise à disposition de matériel (piquets châtaigniers, grillage à moutons et petite fourniture) pour réaliser les clôtures, après validation du projet d'éco-pâturage communal par ledit groupe.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants et L.5214-16-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie approuvés par arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ 398 portant modification des statuts daté du 30 juin 2021,

Vu le projet de convention type de mise à disposition de matériel dans le cadre de la mise en œuvre d'opération d'éco pâturage par les communes membres,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « Environnement, Développement durable et PCAET » en date du 10 juin 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa séance du 16 septembre 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le principe de mise en place d'un appui communautaire aux communes pour mener des opérations d'éco-pâturage communales ;

Article 2 : PRECISE que cet appui communautaire consiste en une mise à disposition de matériel à titre gracieux pour la réalisation des clôtures afin que les communes puissent développer la mise en œuvre d'opération d'éco-pâturage sur leur domaine ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le 07 OCT. 2021

ID : 085-200023778-20210930-DL_2021_9_27-DE

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mutualisation permettant la mise à disposition de matériel en vue de la réalisation d'opération d'éco-pâturage sur des parcelles communales avec les communes concernées et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 06 OCT. 2021
- de l'affichage le : 07 OCT. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 07 OCT. 2021

Givrand, le 5 octobre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.